

# REGLEMENT

## 1 Conditions d'inscription

Les services de restauration scolaire, de garderie ainsi que les TAP sont proposés sur inscription à tous les enfants. Si l'enfant n'est pas inscrit ou réinscrit, il ne peut être accueilli en garderie, au restaurant scolaire ou aux TAP.

## 2 Fréquentation :

**GARDERIE** : il n'y a pas besoin de prévenir le personnel de la venue de l'enfant, sous réserve qu'il soit inscrit. A partir de 16h30, les enfants sont automatiquement basculés en garderie.

**RESTAURATION SCOLAIRE** : les parents sont invités à remettre les tickets le jeudi pour la semaine suivante. Quelques soient les circonstances, le repas doit impérativement être réservé la veille avant 10h auprès du personnel de l'école. Pour le jeudi, le repas doit être réservé le mardi avant 10h.

Pour le lundi, le repas doit être réservé le vendredi avant 10h.

Les jours fériés ne sont pas pris en compte dans le calcul des 24h.

**TAP** : Tout enfant inscrit aux TAP doit être présent à 13h30 obligatoirement et ne pourra sortir qu'à l'issue du temps d'enseignement, soit à 16h30. L'inscription aux TAP est valable tous les jours et au titre de l'année scolaire 2015-2016, sauf demande d'autorisation écrite.

## 3 Santé

Toute absence de l'enfant doit être signalée le jour même au responsable de la structure. Les allergies, alimentaires ou non, doivent être signalées au personnel des écoles.

## 4 Tarification des services

**GARDERIE** :

50,00 € par an, inscription auprès de Sarah RAYNAL, Mairie Service Affaires Scolaires.

**RESTAURATION SCOLAIRE** :

> Achat de tickets : la réservation du repas est conditionnée par la remise du ticket repas à l'agent communal. **Attention en l'absence de présentation de ticket votre enfant ne sera pas admis à la cantine.**

> Les tickets seront vendus aux parents prioritairement au sein de l'école :

Jean Jaurès : Lundis, Jeudis et Vendredis 8 h 00 / 9 h 05

Maternelle Centre : Mardi 8 h 00 / 9 h 15

> ABSENCE : le 1er jour d'absence, quelque soit le motif, le repas réservé non pris est dû. Au-delà, et dans la mesure où la famille a prévenu le service scolarité (Tél : 05.53.49.59.76), les repas ne seront pas facturés.

> Prix du repas Maternelle : 2,50 € - Ecoles Élémentaires : 2,60 €.

**TAP** : inscription par retour du coupon joint. Service gratuit pour les familles.

## 5 Discipline

La restauration scolaire, la garderie et les TAP sont des services proposés aux familles. Ils n'ont pas de caractère obligatoire. L'enfant est tenu de respecter le règlement en vigueur.

Tout manquement à ces règles pourra faire l'objet, selon sa gravité, d'une exclusion temporaire ou définitive.

## 6 Responsabilité / assurance

Lors de l'inscription de l'enfant au service de restauration, de garderie ou aux TAP, la famille remet une attestation d'assurance de responsabilité civile.

# Rentrée 2016 : mode d'emploi

## Maternelle du Centre



### QUELQUES DEFINITIONS :

#### les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

3h d'activités par semaine sont confiées aux mairies. Ces temps proposent aux enfants différents ateliers encadrés par des animateurs, les personnels des écoles, les associations du territoire et les professeurs des écoles. Ils sont gratuits et non obligatoires.

#### la garderie :

les enfants sont encadrés par du personnel communal. Différents jeux et des activités sportives leur sont proposés, pour commencer et/ou finir la journée tout en douceur.

Les enfants sont accueillis :

- le matin, avant le début des classes, à partir de 7h30 ;

- lors de la pause méridienne accompagnant le déjeuner ;

- le soir, après la classe, jusqu'à 18h30.

#### Numéros utiles :

**Maternelle du Centre :**

05 53 71 01 08

**Garderie - Cantine :**

05 53 71 31 37

**Service scolaire - mairie de Fumel**

Sarah RAYNAL : 05 53 49 59 76

